

SERVICE DE SURVEILLANCE D'ÉLÈVES

- o Son mandat est d'assurer la sécurité des personnes, de leurs biens et aussi des biens de l'école
- o Ses interventions se caractérisent au niveau de la prévention, du vol, du vandalisme et de la toxicomanie
- o Il peut accompagner l'élève lors de mesures où la contribution policière est sollicitée

Note : Pour recevoir les services, se présenter au local R-73, poste 21430.